

C. C. WEPPEs

EXTRAIT des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRECommunauté de Communes
du Pays de Weppesdu 20 janvier 2014Aubers, Bois-Grenier, Fromelles,
Le Maisnil, Radinghem-en-Weppes

Le 20 janvier deux mille quatorze à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Weppes s'est assemblé en séance ordinaire en mairie de FROMELLES, après convocation légale faite le 14 janvier, sous la présidence de Mr Michel DELEPAUL, Président.

NOMBRE
de conseillers
en exercice : 23
de présents : 16
de votants : 15

Etaient présents : Mmes BLONDEL, GLORIAN, LUNG, MM. BAJEUX, BORREWATER, DEBOURSE, DELEPAUL, GALAND, GUILBERT, HOURIEZ, HUCHETTE, LEBLEU, LECLERCQ, VANDRIESSCHE, VASSEUR, WOLFCARIUS

Absents excusés : Mmes ELOIRE, LEMAHIEU, MM. BRAME, CAPPELLE, DUFRENOY, LEDOUX, LESAFFRE.

=====

Contrat de Territoire de l'arrondissement de Lille : Priorisation des fiches actions

Le 25 juin 2013, le Conseil Général du Nord a approuvé à l'unanimité le Cadre d'Action Stratégique, premier volet du Contrat de Territoire de l'arrondissement de Lille.

Socle commun entre le territoire et le Département, le Cadre d'action stratégique a servi de référence pour le recueil des propositions d'actions du territoire en matière d'investissement et de partenariat, du mois de juin au mois de septembre 2013. Après l'analyse de ces propositions d'actions par les services du Département, des rencontres ont été organisées entre Madame FILLEUL, Vice-présidente du Conseil Général du Nord en charge des Contrats de Territoire, et les élus de l'arrondissement pour convenir ensemble des actions relevant ou non de la politique contractuelle.

Sur les 11 fiches actions déposées par la CCW, 10 sont susceptibles de relever du Contrat de Territoire.

Chaque collectivité doit à présent prioriser les actions qu'elle souhaite voir intégrer le Contrat de Territoire selon les principes suivants :

- Les actions sur lesquelles la collectivité est suffisamment avancée pour une mise en œuvre très rapide ;
- Les actions susceptibles d'être mises en œuvre dans les 3 ans ;
- Les actions susceptibles d'être mises en œuvre entre 3 et 6 ans.

En ce qui concerne la CCW, il est proposé de conserver en priorité au titre du Contrat de Territoire de l'arrondissement de Lille 2013-2019 les fiches actions suivantes :

- 1) **Bouclage des itinéraires de liaisons douces, valorisation des chemins par une signalétique touristique et culturelle et par la création d'une carte touristique du territoire**
- 2) **Etude stratégique de développement économique**
- 3) **Stratégie de soutien à l'économie présentielle**
- 4) **Préserver, valoriser et promouvoir les patrimoines de la Grande Guerre et paysagers du territoire**

Les fiches restantes sont priorisées de la façon suivante :

- 5) **Stratégie de déplacement, mobilité et accessibilité**
- 6) **Etude stratégique de développement urbain de la CCW**
- 7) **Accessibilité PMR des équipements sportifs intercommunaux**
- 8) **Aménagement de la zone naturelle de l'Abbiette**
- 9) **Structurer et conforter le réseau intercommunal des médiathèques pour développer une politique culturelle ambitieuse**
- 10) **Sensibilisation au développement durable et à la préservation de l'environnement et des ressources naturelles**

Monsieur le Président indique qu'une clause de revoyure est prévue suite aux 3 premières années du Contrat, ce qui permettra, le cas échéant, au Conseil Communautaire renouvelé de revoir la priorisation des fiches actions qui seront déposées.

Après délibération et vote, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la priorisation des fiches actions déposées par la CCW comme indiqué ci-dessus.

Fait aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

M. DELEPAUL

